

# Cauvaldor

# BRETENOUX

## Centre\_Bourg



Code INSEE : 46038

## Entité paysagère : Vallée de la Dordogne

## Armature territoriale : Pôle structurant

Bassin de cohésion territoriale : Biars-sur-Cère - Bretenoux

22 avril 2024

## *Enquête publique*      *Approbation*



## LEGENDE

## Fond de carte

-  Bâti cadastral
  -  Parcellaire cadastral
  -  Cours d'eau
  -  Domaine public
  -  Plan de prévention des risques naturels d'inondation Dordogne (Périmètre extérieur)
  -  Plan de prévention des risques naturels mutirisques de Rocamadour (périmètre extérieur)
  -  Périmètre de protection autour des monuments historiques

## **Zone urbaine**

- Ua : Zones urbaines anciennes et patrimoniales à forte densité. Centres-bourg et centres anciens des villages, hameaux anciens denses
  - Up : Zones urbaines anciennes et patrimoniales à forte densité
  - Ub : Zones urbaines anciennes et/ou polygéniques de moyenne densité. Faubourgs des villes, quartiers et mas de villages, hameaux anciens lâches
  - Uc : Zones urbaines résidentielles, pavillonnaires et récentes à faible densité
  - Ux : Zones d'activités d'intérêt communautaire. Autres zones d'activités existant à la date d'approbation du PLUi
  - Ult : Zones d'activités de loisirs et d'accueil touristique existantes
  - Uep : Zones d'activités, d'équipements et de services publics ou d'intérêt collectif existantes

## **Zone à urbaniser ouverte**

- 1AUb : Zones à urbaniser tendant vers une zone Ub. Greffes sur faubourgs des villes, quartiers et mas de villages, hameaux anciens lâches
  - 1AUC : Zones à urbaniser tendant vers une zone U. Nouveaux quartiers autour des villes et villages, secteurs résidentiels pavillonnaires
  - 1AUX : Nouvelles zones d'activités économiques
  - 1AUlt : Nouvelles zones d'activités de loisirs et d'accueil touristique
  - 1AUep : Nouvelles zones d'équipements et de services publics ou d'intérêt collectif existantes

## 2AUit : Zones d'activ

- Z : CCP : Nouvelles zones d'équipements et de services publics ou d'intérêt collectif existantes, prévues par l'urbanisation

**Zone agricole**

  - A : Zones à vocation agricole
  - Ap : Zones agricole à préserver
  - Alt : Zones agricole à vocation de loisirs et d'accueil touristique
  - Ast : STECAL en zone agricole. Secteurs de taille et de capacité limitée des zones agricoles

**Zone naturelle**

  - N : Zones à vocation naturelle

Nit . Zones  
Nltc : Zones

- Nst : STECAL en zone naturelle
  - Nc : Zones naturelles d'emprise
  - Ner : Zones naturelles définies par

## Prescriptions

  - Changement de destination
  - ★ Petit patrimoine (L151-19)
  - ★ Eléments de paysage (L151-23)
  - Linéaires commerciaux
  - [grid] Emplacements réservés
  - [diagonal line] OAP Sectorielle niv.1
  - [diagonal line] OAP Sectorielle niv.2
  - [blue bar] CARP

La présente note vise à informer les lecteurs du plan de zonage sur l'importance des pièces écrites contenues dans les tomes 3 et 4 du dossier. Elles fournissent des informations complémentaires essentielles pour la compréhension et l'application des dispositions réglementaires.

- Les règlements de zones
- Changements des destination
- Petit patrimoine

- Emplacements réservés
- STECAL

Le Tome 4 contient les documents détaillant :

- OAP sectorielles niv 1 et 2
- OAP Trame Verte et Bleue
- OAP Dordogne
- OAP Paysage Patrimoine

- Le Tome 6 contient les plans de Servitudes d'Utilité Publique :
  - AC1 : Protection des monuments historiques
  - AC2 : Sites inscrits et classés
  - AC3 : Réserve Naturelle Marais de Bonnefont
  - AC4 : Sites Patrimoniaux Remarquables
  - PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels
  - T1 : Portection du domaine public ferroviaire
  - T4 et T5 : Servitudes aéronautiques de dégagement et de balisage

